

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 35 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

## M. DE FALLOUX.

Nous avons tardé à parler de la fameuse réunion qui a eu lieu à Versailles chez M. de Meaux, tout exprès pour entendre M. de Falloux. Ce dernier, dit-on, jugea convenable de communiquer à quatre-vingts légitimistes, convoqués pour la circonstance, un très-joli petit plan machiavélique, monarchique, — et même anarchique....

Tant pis si les mots jurent entre eux ! nous n'y pouvons rien.

Les indiscretions de droite et de gauche ont provoqué deux lettres, que toute la presse vient d'insérer, l'une écrite par M. de Meaux, l'autre par M. de Falloux lui-même. Ces lettres disent au public, en fort bons termes du reste et en vrai style de gentilhomme : « De quoi vous inquiétez-vous, de quoi vous mêlez-vous ? Ce que vous supposez n'a pas le sens commun. Nos discussions privées, nos manœuvres secrètes ne vous regardent pas. »

Inutile d'ajouter que nous donnons la traduction libre et tout-à-fait bourgeoise des deux épîtres.

A quoi l'Union (celle de Paris) répond qu'il est inconvenant et dangereux, par le temps qui court, de parler ainsi à huis clos.

Vraiment l'Union (celle de Paris) n'a pas tort.

M. de Falloux — si la chronique est fidèle et si les mauvaises langues n'exagèrent pas, — aurait proposé la fusion dans le sens du drapeau tricolore, montrant le duc d'Aumale derrière le rideau comme président de la République.

Or M. de Falloux et son plan, l'un prêchant l'autre, n'ont pas eu le moindre succès.

Voilà ce qui explique les deux lettres, le mutisme et les reculades.

## TOUJOURS LES PRUSSIENS.

On lit dans la France :

Nous recevons de la Champagne une de ces tristes lettres qui viennent si cruellement nous rappeler la présence de l'étranger sur le territoire français :

« N'abandonnez pas notre cause, — écrit-on, — et ne laissez pas le silence se faire autour des pauvres départements occupés. On les oublie trop nos départements, on oublie trop qu'il y a des Prussiens, on oublie trop les violences auxquelles leurs habitants sont quotidiennement exposés. Voici quelques faits qui datent de cette semaine.

» A Vitry-le-Français, la chapelle du collège

dut, le jour de Noël, être livrée aux Prussiens pour les offices du culte protestant, le principal avait cru devoir fermer une tribune qui communiquait avec le collège : les pieux Allemands l'ouvrirent en brisant la serrure, et comme ledit principal se montra irrité d'un pareil procédé, il fut arrêté immédiatement, conduit à la gare à pied entre huit soldats et expédié à Reims pour répondre de sa conduite devant le juge militaire.

» Depuis le 25 décembre il est incarcéré, et depuis deux jours seulement, à force d'insistance, on a obtenu qu'il serait détenu dans une salle de l'Hôtel-de-Ville au lieu de l'être à la prison.

» Il ne paraît pas que M. Jules Simon se préoccupe beaucoup de cette malheureuse situation que M. Flye, député de Vitry, lui a signalée très-vivement par une lettre du 30 décembre, publiée dans nos journaux. M. Simon, député de la Marne, a bien autre chose à faire qu'à s'occuper d'un département où sa non-réélection est assurée.

» Il y a trois jours, un cuirassier ivre s'est rué sur deux inoffensifs bourgeois de Châlons, arrêtés le soir sur un trottoir ; ils se sont réunis pour venir à bout de ce furieux, qui a crié au secours ; un fantassin est arrivé. Le cuirassier a pris son sabre et en a asséné quatre coups sur la tête de l'un des Châlonnais. Son camarade a été emmené, mais l'autorité allemande n'a pas sévi.

» A Vitry-le-Brûlé, un soldat prussien a assommé sur la route un paysan qui ne le regardait même pas. Plainte du procureur de la République. Rapport signé du colonel de Solms, énonçant que le soldat prussien, se sentant suivi par un paysan, a pu craindre que celui-ci ne lui voulût du mal et fût armé. Il ne l'a à moitié assommé que pour prévenir une attaque (textuel). Donc rien à faire.

» Voilà trois exemples. Cela se répète chaque jour, quoique la population champenoise, montre réellement un grand calme.

» A Reims, grand émoi. La commission municipale, chargée des logements prussiens, et composée de la fleur du parti radical, qui forme les deux tiers du conseil de la ville, donne sa démission avec éclat ; il se dit en ville beaucoup de choses, de grosses choses même. Attendons, mais constatons, dès aujourd'hui, que décidément il ne suffit pas d'être radical pour tout faire au mieux. »

Aujourd'hui, au commencement de la séance, M. de Treveneuc doit demander que son projet de loi substituant les conseils généraux à l'Assemblée, en cas de dissolution, soit discuté en même temps que les propositions Humbert et Duchâtel.

Hier soir, dîner d'une trentaine de couverts chez M. Grévy. Les nuances les plus variées d'opinions se trouvaient réunies dans les salons du président.

Nécessairement, on a parlé du retour à Paris. M. Grévy, dont les sentiments à cet égard sont bien connus, est de ceux qui ne veulent pas précipiter la discussion.

Même sujet de conversation à la réception du Président de la République, où l'on remarquait M. de Ravinel s'entretenant assez vivement avec

M. Charles Rolland. Inutile de dire que ces deux députés n'ont pu réussir à se convertir mutuellement.

M. Thiers, toujours très-préoccupé de la question des impôts, maintenait ses critiques sur les 3 010 du projet de la commission qui, assure-t-il, ne formeront pas la somme qu'on en attend.

Un groupe de la gauche s'était entendu pour prier M. Vautrain de prendre le premier la parole sur les propositions de retour à Paris ; mais ils ont reconnu qu'il était plus sage de laisser ce soin au gouvernement qui demandera simplement le renvoi à une commission spéciale et n'entrera pas dans le cours de la discussion.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la reconstitution des actes de l'État-Civil de Paris, s'est réunie hier. Nous pensons qu'elle ne tardera pas à déposer son rapport.

La Préfecture de la Seine n'attend que le vote de la loi pour établir le service dont elle a préparé depuis plusieurs mois déjà l'organisation.

L'élection de la Corse est décidément fixée au 11 février.

L'empereur du Brésil est arrivé hier matin à Cherbourg.

On s'attend à ce que M. Thiers prenne aujourd'hui la parole dans la discussion sur les impôts — matières premières et décime.

On assure que M. Jules Simon a repris son projet de loi sur l'instruction primaire, avec l'intention très-positive de le modifier dans le sens des idées cléricales de la commission. Les journaux radicaux démentent le fait à tout hasard. C'est impossible, disent-ils, c'est absurde ; le ministre jetterait plutôt son portefeuille au nez de la Chambre. Quelle erreur ! Pour conserver ce portefeuille, M. Jules Simon rendra, s'il le faut, obligatoire l'étude du catéchisme. Vous verrez cela !

Dieu fait bien les choses. Au lieu de consciences droites et pures, il nous donne les consciences élastiques ; c'est toujours mieux que rien.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

Paris, 15 janvier. — D'après un bruit qui court à Versailles et que nous vous signalons sans toutefois en garantir l'authenticité, M. le comte d'Arnim ambassadeur d'Allemagne, aurait, dans une récente entrevue avec M. de Rémusat, témoigné quelques inquiétudes au sujet du dernier voyage de M. Gambetta dans le Midi. Ces inquiétudes ont été soulevées en partie par les mesures que les préfets, et particulièrement M. de Kératry, ont cru devoir prendre à l'occasion de ce voyage, mais ce qui a surtout contribué à les faire naître, ce sont certains journaux de Paris qui, rendant compte de ce voyage, donnaient à entendre que M. Gambetta ne songeait à rien moins qu'à renverser le gouvernement actuel. M. de Rémusat aurait, dit-on, facilement rassuré

le diplomate prussien en lui disant que personne n'était plus intéressé que M. Gambetta au maintien de la République. Au surplus, aurait-il ajouté, le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour préserver l'ordre. M. d'Arnim a saisi cette occasion pour déclarer que M. de Bismark tenait absolument à ce que le gouvernement de M. Thiers fût maintenu jusqu'au paiement intégral de l'indemnité de guerre. En cas de révolution ou de coup d'État, l'armée allemande occuperait immédiatement les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise ; en même temps on exigerait le paiement immédiat du solde de l'indemnité.

La 8<sup>e</sup> Commission d'initiative parlementaire a adopté le projet d'amnistie de M. de Pressensé.

M. Magne, qui fait partie de la Commission du budget pour 1872, se propose de réclamer une diminution de 80 millions sur le budget de la guerre.

La Commission militaire a décidé que le tirage au sort, qu'elle avait supprimé avant l'incorporation du contingent, aurait lieu chaque année pour les hommes qui ont passé un an sous les drapeaux. Les hommes ne sachant pas lire et écrire ne seront pas admis à ce tirage au sort, et seront maintenus encore un an sous les drapeaux.

Au contraire, ceux qui auront passé un examen d'aptitude seront dispensés de prendre part à ce tirage, destiné à désigner les hommes qui formeront le noyau de l'armée active pour l'année suivante.

La réunion du centre gauche s'est occupée avant-hier de la proposition de M. Ernest Picard relative au renouvellement par tiers de l'Assemblée. Comme nous l'avions fait pressentir, on a été unanime pour adopter l'ajournement. Les principaux orateurs qui ont pris la parole sur cette matière sont MM. Picard et Delisle, qui se sont surtout appuyés sur la nécessité d'attendre le vote sur la question du retour à Paris, et sur cette considération, que la gauche qui conteste à l'Assemblée les pouvoirs constituants ne doit pas prendre l'initiative de créer des institutions constitutionnelles.

Il semble que les chances de la proposition Duchâtel ont augmenté, surtout depuis quelques jours ; M. Thiers s'est prononcé très-nettement pour l'adoption de cette proposition. On va même jusqu'à dire qu'il en ferait une question de gouvernement, c'est-à-dire qu'il déclarerait ne pouvoir continuer à gouverner si l'on persiste à rester à Versailles.

M. le Président de la République est infatigable ; il a encore prononcé samedi un long discours dans la discussion sur les matières premières. Il s'est attaché à démontrer que l'on avait absolument besoin d'une somme de 250 millions pour payer les 200 millions de l'amortissement et l'augmentation du budget de la guerre. Les 200 millions de l'amortissement que l'on critique si vivement sont destinés à payer à la Banque de France un acompte qui lui permettrait de reprendre le paiement des billets en numéraire.

M. Thiers ne veut sous aucun prétexte les demander à l'impôt sur le revenu, qu'il appelle *socialisme gouvernemental*. Les contributions directes sont tellement fortes, qu'on ne peut plus rien leur de-

mander; aussi, dit-il, il faut s'adresser à l'impôt sur les matières premières, ou à l'impôt sur les valeurs mobilières. M. Thiers s'est efforcé surtout de réfuter les critiques qu'on adresse à ce dernier impôt; son argumentation a produit une grande impression sur la Chambre.

La plupart des directeurs de journaux conservateurs ont reçu d'Angleterre, à l'occasion du nouvel an, une carte de visite au nom de Raoul Rigault. Est-ce une plaisanterie? Est-ce une menace?

Le prince et la princesse de Metternich ont quitté Paris aujourd'hui.

Le général Crémier est en liberté.

Il est inexact que les photographes aient reçu l'ordre de cesser la vente des portraits de la famille impériale et du comte de Chambord.

## L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN.

Depuis que la Sainte-Alliance a prononcé ce mot, expression dernière d'une politique caduque, jamais la paix n'a été plus souvent compromise, jamais la force n'a plus souvent primé le droit.

C'est de l'histoire, et il suffit de se souvenir. Après quinze ans d'une tourmente sans pareille, l'Europe coalisée contre un homme et contre un peuple, a relégué cet homme sur un rocher perdu de l'Atlantique, et élevé contre le peuple la barrière formidable et presque insurmontable de tous les intérêts unis dans une même pensée, non pas de justice mais de vengeance. Qu'en pouvait-il résulter? Suivez le cours des événements de 1815 à 1871 et tâchez de sonder l'avenir, si votre œil n'est pas effrayé des perspectives que le présent laisse entrevoir.

La défaite et l'amointrissement de la France n'ont pas changé les conditions de l'équilibre; elles n'ont pas créé un état nouveau des choses. La situation est aujourd'hui ce qu'elle était au temps de la domination napoléonienne. Toute l'Europe est amoindrie devant la Prusse: les petits États par leur impuissance numérique, l'Autriche et la France par leurs revers, l'Angleterre par son indifférence, l'Italie par sa jeunesse encore trop instable et son avenir trop peu certain; la Russie peut attendre chez elle, mais seule ne pourrait franchir ses frontières. La Prusse étend partout la main, et nulle part on ne saurait lui résister parce qu'une alliance entre l'Angleterre et l'Autriche serait impuissante, une alliance entre l'Angleterre et la Russie, impossible, non moins qu'une alliance de l'Autriche et de la Russie, et surtout qu'une alliance de ces trois empires.

Dans sa faiblesse même, on peut donc affirmer que la France est encore et restera la clef de voûte de l'édifice européen; on peut affirmer qu'il n'y aura pas de paix durable en Europe avant que la France n'ait recouvré sa force et son rang.

Mais cette situation privilégiée faite à la France, et qui n'est en somme que la résultante de toute son histoire et de l'histoire de la civilisation chrétienne, doit montrer aux Français et à tous les amis de la France que ce relèvement ou plutôt cette rénovation est surtout attachée à l'attitude qu'elle va prendre dans les questions extérieures et en particulier dans la question mère de toutes les autres, nous voulons dire la question d'Orient.

L'équilibre, le fameux équilibre, est là tout entier, parce qu'en Orient, sur cette terre foulée depuis quatre siècles par les Turcs, toutes les nations européennes ont des intérêts plus ou moins considérables, matériels ou moraux, et ceux-là ne sont pas les moins importants. C'est le point vital où toute action se rencontre et se résume. L'empire Ottoman le sauvegarde-t-il? Évidemment non! Il subit tour-à-tour l'influence d'une des grandes puissances continentales qu'il rend en oppression et en servitude aux populations chrétiennes. En somme, les calculs, ces jeux de bascule n'ont profité qu'à l'Angleterre. Elle s'inquiétait très-peu au fond de l'affranchissement et du salut des Grecs; avant tout, elle ne voulait qu'enlever à la Russie un prétexte plausible d'intervenir seule dans les affaires d'Orient; elle enlevait la Grèce à l'empire Ottoman pour le conserver sous son ancienne forme. C'est ainsi qu'elle a compromis le résultat de tous les sacrifices, empêché de rien fonder de stable en Orient, et l'on a vu la France, liée à cette politique, d'une main arracher les Grecs à une destruction certaine, et de l'autre soutenir le trône chancelant du Grand Seigneur.

Il reste à savoir si nous devons continuer cette politique, si nous devons sacrifier à cet égoïsme mercantile qui se trompe lui-même dans ses calculs, ce qui nous reste de vitalité et d'espérance. Depuis que la Turquie accumule emprunts sur emprunts, vivant ainsi sur la richesse des nations de l'Occident et surtout de la France, quelles réformes a-t-elle accomplies? Aucune. Quel progrès réel, non pas apparent, a-t-elle fait? Aucun. Quelles réformes, quel progrès peut-elle accomplir? Aucun, absolument aucun. Les plus grands esprits de l'islamisme reconnaissent qu'il est absolument réfractaire à notre civilisation, et que de quelque pas qu'on avance dans cette voie, ce ne sera qu'un leurre de la poudre jetée aux yeux de l'Europe, on os à ronger aux exigences des puissances protectrices.

Qu'attendre de tout cela? une conversion sérieuse, réelle, de la Turquie? Comment y songer. Et, pourtant, il n'y a plus de milieu entre cette alternative ou l'abandon des chrétiens de l'empire aux mains des Turcs dix fois moins nombreux. L'abandon! ce n'est pas encore assez dire, car si la diplomatie laissait à elles-mêmes ces populations, bientôt les Turcs ne pourraient résis-

ter. Non! Dans le cas d'un soulèvement général ou partiel, d'une revendication les armes à la main, la diplomatie devrait ou abandonner l'empire Ottoman à son sort ou imposer le joug, même par la force, aux chrétiens réclamant la justice et le droit, leur place enfin sur le sol libre de l'Europe civilisée.

Qu'il se lève celui qui osera soutenir une thèse pareille. Qui donc, au contraire, ne voudrait participer en France, par la pression de l'opinion publique, à la seule solution possible et définitive de la question d'Orient: nous voulons parler de l'établissement d'une confédération du Sud. Nous développerons prochainement les avantages immenses de cette solution pour l'Europe en général et pour la France en particulier. Nous montrerons que le rétablissement du royaume d'Épire et d'Albanie avec le prince Skanderbeg réalisera ce programme auquel, nous le répétons avec la plus ferme conviction, l'avenir de la France est attaché. Nous montrerons que d'immenses intérêts financiers trouveront là seulement leur sauvegarde.

Le descendant du héros chrétien qui arrêta l'invasion musulmane au xv<sup>e</sup> siècle portant sur son blason ces mots: *Ma foi fait ma force*. Que la France s'en souvienne.

## UNE MAUVAISE NOTE DE PLUS A GAMBETTA.

M. Gambetta est le lâcheur par excellence. Il l'a bien prouvé avec le pauvre Cavalier.

Cette façon d'agir paraît, du reste, un système chez l'ex-dictateur.

Du jour où les gens ne peuvent plus lui être utiles, il les abandonne sans remords.

Nous rappelions, l'autre jour, que les dames de Mulhouse avaient cru devoir offrir à Gambetta, quelque temps après la signature du traité de paix, un tableau de M. J.-B. Henner, représentant l'Alsace.

Tout autre que l'incapable ambitieux eut vu là une attention plus que touchante et se serait senti ému. M. Gambetta, lui, n'a pas même daigné remercier les donataires et encore moins l'artiste. Il est vrai que les Alsaciens ne sont plus électeurs et ne peuvent par conséquent servir en rien ses projets. Parlez-lui des gens de Marseille, de Lyon et de Bordeaux, à la bonne heure! mais des Alsaciens! à quoi bon?

Nous ne voudrions pas faire de peine aux dames de Mulhouse; mais quelle idée ont-elles eu de choisir précisément Gambetta pour se rappeler au souvenir de la France?

Plus leur confiance a été grande, plus leur désillusion doit être cruelle aujourd'hui! Puisse-t-on, du moins, avoir fini par reconnaître, là-bas comme ici, que le soi-disant représentant de la guerre à outrance n'a jamais, en réalité, représenté qu'une chose: l'incapacité... à outrance.

## LA MAISON PATERNELLE DE M. THIERS

A MARSEILLE.

Un jour ou l'autre M. Thiers aura des statues, cela ne peut lui manquer. En attendant, une Société composée de compatriotes et d'amis du Président de la République a depuis longtemps pris l'initiative d'une démarche ayant pour objet d'acquérir la maison en question et de sceller sur la façade une plaque en marbre avec ces mots:

Dans cette maison  
est né, le 15 avril 1797,  
Thiers.

On lira avec plaisir les détails qui suivent, très-exacts, sur la maison dans laquelle est né M. Thiers à Marseille et sur le quartier et la rue où se trouve cette maison, devenue l'objet de l'intérêt public.

A l'extrémité de la promenade des allées de Meilhan se développe un vaste carrefour où se rencontrent plusieurs voies de communication et parmi celles-ci une rue dite rue des Petits-Pères. Elle se dirige vers le sud et va aboutir, en se confondant avec la rue Curiol, à la grande place Saint-Michel. C'est une rue large, presque droite, bien habitée et paisible par suite de son éloignement des quartiers où sont les affaires.

C'est au centre de la rue des Petits-Pères qu'est située la maison où est né M. Thiers.

En 1797, cette rue des Petits-Pères était regardée comme très-éloignée du centre de Marseille. On n'y voyait que quelques maisons de bourgeois et de petits rentiers vivant paisiblement avec leur famille comme à la campagne; chaque maison avait un petit jardin.

La maison en question porte le n° 40, elle a trois étages et trois fenêtres de façade. Elle est soigneusement entretenue par le propriétaire actuel, qui possède, en outre, d'autres maisons dans la même rue.

A l'époque de la naissance de M. Thiers, la maison n'avait que deux étages. C'est au second que M. Thiers est né. Cet immeuble appartenait à la grand-mère maternelle de M. Thiers, M<sup>me</sup> Amic, née Santi-Lomaca. Il a été souvent dit que M. Thiers était proche parent des Chénier. Cette parenté s'explique ainsi:

La grand-mère maternelle de M. Thiers, M<sup>me</sup> Amic, était une demoiselle Santi-Lomaca, d'origine grecque, sœur de M<sup>me</sup> Chénier, femme du consul général de France à Constantinople, mariée en 1760, et qui donna le jour à André Chénier, mort sur l'échafaud en 1794, et à Marie-Joseph Chénier, mort à Paris en 1811.

La mère de M. Thiers était donc la cousine germaine, et M. Thiers le cousin issu de germain des frères Chénier.

Un mot encore sur la rue des Petits-Pères. Au milieu de cette rue, et dans le voisinage de la maison de M. Thiers, aboutit une rue très-montueuse

## Feuilleton de l'Écho saumurois.

### PROFILS RÉPUBLICAINS

UN CONSEILLER GÉNÉRAL.

Gaspard Mallardier a fait toutes ses études parce qu'il faut bien qu'un fils de famille fasse quelque chose entre la dixième et la vingtième année.

Il fut régulièrement le dernier de sa classe, et n'obtint jamais d'autres prix que le prix d'exercices gymnastiques: il était de première force sur le trapèze.

O vénérable proviseur du collège de St-Ambroise, vous qui disiez si souvent que le collège est l'image de la vie et le monde en miniature, quel serait votre étonnement si vous pouviez voir aujourd'hui conseiller général, et conseiller influent, ce Gaspard que vous appeliez en latin *nebulosus* et en français cancre et crétin!

Sa candidature naquit entre deux chopes et deux carambolages. Il avait alors trente-six ans, le front chauve, le ventre proéminent, et venait de faire un riche mariage.

Il déplorait un soir, au café, la disette d'hommes supérieurs qui afflige la France et le canton de la Rivaudière en particulier.

— Quel dommage, s'écriait-il, qu'un vaste et beau canton tel que le nôtre n'ait d'autre can-

didat au conseil général que cet éternel de M. de Marsange!

— Au fait, répondit Louis Dupont, pourquoi n'organiserait-on pas une seconde candidature?

— Organisons! cria un étourdi.

— Si nous portions Gaspard?

— Pourquoi pas?

— Vive Gaspard Mallardier!

— Messieurs! messieurs! répliqua Gaspard, moitié alarmé, moitié ravi, ce n'est pas sérieux, n'est-ce pas? — Vous savez que...

— Nous savons que tu n'es pas un aigle, répondit Dupont; mais est-il nécessaire d'être un aigle pour diner à la Préfecture?

Quatre jours après, les plus petits villages du canton pouvaient lire, affichée sur quelque notable porte, la profession de foi de M. Mallardier.

Comme M. de Marsange était royaliste notoire, Gaspard avait dû se poser en républicain. Et ma foi! Louis Dupont fit bien les choses.

Il était question, dans ce programme, de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, de la séparation de l'Église et de l'État; de la suppression progressive de l'impôt; de l'augmentation indéfinie des salaires, etc., etc.

Chacune des onze communes du canton devait avoir trois routes, deux ponts, une fontaine monumentale et jaillissante, un lavoir public couvert; les écoles seraient reconstruites ou agrandies et réparées. Enfin, M. Mallardier use-

rait de toute son influence (et il était à peu près sûr de réussir) pour que le chemin de fer passât sous les murs mêmes du bourg de la Giraudière.

Ces gasconnades républicaines eurent un plein succès. Elles en auront toujours.

D'ailleurs Dupont et les amis allaient partout, disant que M. de Marsange, quoique honnête, intelligent et dévoué, avait des attaches avec le clergé et la noblesse, ce qui le rendait inutile sinon dangereux. Il avait rendu trop de services pour que son crédit ne fût pas usé. Il fallait un homme nouveau, à la hauteur de la situation, et dévoué à la République.

L'intelligence du suffrage universel et l'abstention de la moitié des conservateurs firent le reste.

Gaspard Mallardier sortit de l'urne.

Ce videur de chopes, ce culoteur de pipes, cet ex-viveur, rangé à peine depuis son mariage, — s'il était rangé, — fut préféré à un ancien élève de l'École polytechnique, à l'homme le plus honnête peut-être et le plus distingué du département.

Le plus curieux, c'est que Maillardier, qui de sa vie n'a songé ni à la monarchie ni à la république, a pris son nouveau rôle au sérieux. On ne lui ôterait pas de l'esprit que, depuis l'âge de raison, il a été ardent républicain et démocrate convaincu.

A peine arrivé au chef-lieu, il a été accaparé par quelques collègues ultras qui lui mettent sur le

dos et dans la bouche les motions les plus radicales et les propositions les plus écarlates.

Il a beau entasser les inepties et les sottises, tout lui passe.

Il alla récemment solliciter l'ingénieur en chef du chemin de fer.

L'ingénieur qui aime à rire, et qui parlait le surlendemain pour aller tracer une route en Cochinchine, assura gravement à M. le conseiller général que Châteaugris n'aurait pas le chemin de fer, quoique tout le monde le crût et le répêât.

La raison en était que les eaux de Châteaugris n'étaient pas « vaporisables », ainsi que le démontrait l'analyse qui venait d'en être faite à Paris.

La station serait placée à la Giraudière dont les eaux, elles aussi analysées, formaient une vapeur de premier ordre, laquelle économiserait cinquante pour cent de charbon.

Mallardier creva son cheval pour porter le premier cette fameuse nouvelle à ses concitoyens.

Les trois quarts de ses électeurs crurent cela pendant vingt-quatre heures.

Vous vous imaginez que cette mystification colossale a nui à Mallardier? Vous ne connaissez pas les républicains ruraux!

Le mandat de Gaspard expiré, il sera renouvelé d'enthousiasme.

Et vive la République!

JEAN GRANGE.

(France nouvelle.)

et formée de gradins qui peut être comparée à la rue Antoine-Dubois, située près de l'École de Médecine de Paris. Cette rue Martin se développe vers le sud et sert de communication pour se diriger vers le lycée de Marseille.

C'est la voie que suivait Adolphe Thiers enfant pour se rendre en classe.

Le futur Président de la République française était alors âgé de neuf à dix ans. Un beau jour, on ne vit plus le jeune lycéen suivre son itinéraire habituel : Adolphe Thiers était devenu pensionnaire boursier au lycée après un brillant concours en 1809, c'est-à-dire à l'âge de douze ans.

#### L'IMMORALITÉ A BERLIN.

La Gazette de la Croix dit que l'indiscipline et l'immoralité ont atteint à Berlin des dimensions telles, qu'elles prennent les proportions d'une véritable calamité publique, et que tous les partis s'écrient à l'unisson que cet état de choses ne peut plus durer longtemps.

La Gazette y voit l'effet de la législation trop libérale du gouvernement et principalement du manque d'églises et de prêtres, qui se fait sentir tous les jours davantage, par suite de l'accroissement rapide de la population qui devient de plus en plus étrangère aux notions de la religion et aux cérémonies religieuses.

Pour remédier à cet état de choses, le journal recommande au gouvernement de doubler immédiatement le nombre des églises et des prêtres, et surtout de manier d'un bras ferme le glaive de la loi en l'honneur des bons et pour la punition des méchants.

Mais on ne pourra opposer une digue insurmontable au courant empoisonné qu'au moyen de l'Évangile qui a vaincu le monde.

Sans quoi Berlin deviendra ce que le feld-maréchal V. Welden a dit de Vienne : « Un fumier de pourriture. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Faits Divers.

M. Louis Ulbach, directeur gérant de la Cloche, condamné précédemment par le 3<sup>e</sup> conseil à trois ans de prison et 6,000 fr. d'amende, a comparu de nouveau, ces jours-ci, devant le conseil de guerre. Le premier jugement, on se le rappelle, a été annulé par le 1<sup>er</sup> conseil de révision.

M. Ulbach comparait sous l'inculpation de compte rendu infidèle et de mauvaise foi.

Au début de l'audience, M. Vavasseur, le défenseur de M. Ulbach, pose la question d'incompétence du tribunal. Le tribunal, à l'unanimité, se déclare compétent.

Après avoir entendu la lecture de l'article incriminé, M. le président déclare qu'il posera devant le conseil la circonstance aggravante de compte rendu injurieux. Or, ce chef, ainsi que celui de diffamation, ont été écartés de l'acte d'accusation.

M. Bourboulon, commissaire du gouvernement, pense, comme M. le président, qu'il faut introduire dans l'accusation la circonstance de compte rendu injurieux.

M. Louis Ulbach est condamné à trois mois de prison et 3,000 francs d'amende.

La commission des grâces a commué la peine du citoyen Maroteau, condamné à mort par le 2<sup>e</sup> conseil de guerre, en celle des travaux forcés à perpétuité.

M. Cavalier, dit Pipe-en-Bois, a traversé Paris sous la conduite de deux agents de la sûreté, se rendant à la frontière belge.

On sait que la peine de la déportation prononcée contre lui a été commuée, par une ordonnance ministérielle, en celle du bannissement.

C'est aux démarches et aux instances des élèves de l'École polytechnique de sa promotion, que Cavalier doit cette commutation.

— La loi a justement frappé Pipe-en-Bois, était-il dit dans la pétition des élèves; nous demandons, nous, la grâce de Cavalier.

(Paris-Journal.)

TRAHI PAR LES SIENS. — Voici comment la Constitution explique l'échec du grand Victor :

« Victor Hugo l'avait pris d'un peu trop haut avec le suffrage universel. Au lieu d'accepter purement et simplement le mandat impératif, qui était offert à sa signature, il avait fait certaines difficultés. Il avait substitué au mot impératif le mot contractuel, mot nouveau, presque barbare dans la langue démocratique et prêtant quelque peu à l'équivoque. Il avait négligé de se rendre dans les réunions publiques; il n'avait provoqué aucun de ces meetings populaires qui sont la seule arme que puisse employer la démocratie contre les menées ténébreuses de l'administration.

Il avait trop compté sur sa notoriété. Les affiches annonçant sa candidature ont été tardives et beaucoup moins nombreuses que celles du candidat officiel. Les comités d'arrondissement ou de quartiers, n'étant pas stimulés, ont manqué sur certains points de vigueur et d'activité. On assure enfin que dans la plupart des sections la distribution des bulletins a été mal faite.

Le grand procès de Sedan n'est pas encore instruit. Le principal correspondant du Salut public, qui cache, sous le pseudonyme de Marcus, un écrivain et un homme du monde, nous donne sur la comparution de M. de Gramont, devant la commission d'enquête, des détails aussi nouveaux qu'intéressants :

On causait, dans notre coin, de la déposition curieuse, à tous les titres, de M. de Gramont devant la commission d'enquête sur le 4 septembre.

L'ex-ministre des affaires étrangères a franchement avoué qu'il ne « pouvait tout dire. »

— Et pourquoi cela, je vous prie ? a demandé le président.

— Pour ne pas indisposer certaines puissances qui, dans l'avenir, peuvent redevenir favorables...

— A l'Empire ?

— Non, monsieur, à la France.

Détail piquant.

On était tellement convaincu à Londres de notre marche triomphale à travers l'Allemagne, que la reine Victoria écrivit à M. de Gramont un billet ainsi conçu :

« Je possède à Gotha un mobilier qui appartient au prince-époux et j'y tiens beaucoup. Priez vos généraux de donner des ordres pour qu'il soit respecté par les soldats français à leur entrée dans cette ville. »

Et M. de Gramont donna des ordres !

Avant-hier, dit un journal, un ancien militaire, âgé de cent trois ans, se présentait au bureau de la recette générale à Marseille, pour y toucher le montant de sa pension, dont il jouit depuis quarante ans. Ce robuste centenaire jouit encore de toutes ses facultés, et qui plus est... de toutes ses illusions.

Il parlait, en sortant de la recette générale, de revanche et de victoires prochaines auxquelles il ne désespérait pas d'assister.

Je ne connais rien de mélancolique comme ce simple fait-divers :

Un pigeon-voyageur vient de tomber sous le plomb d'un chasseur, à Lamothe-Achard (Vendée). Il était porteur d'une dépêche de Paris, à la date du 9 décembre 1870, qui se terminait ainsi : « Tout va bien, l'enthousiasme est indescriptible. »

Mensonge et barbarisme ! C'est un vieux pigeon radical.

M. THIERS ET LE BŒUF GRAS. — Dans un mois, dit le Figaro, nous allons entrer dans les folies de carnaval. Nous avons tant de sujet d'être gais, les affaires marchent si bien, on éprouve tellement le besoin de jeter de l'argent par les fenêtres, que le carnaval de Venise, de proverbiale mémoire, sera effacé par le carnaval républicain de 1872.

Déjà s'agite la question des bœufs gras : elle a une importance plus considérable que vous ne pensez, car voyez comme les petites causes engendrent les grands effets : elle se rattache intimement au retour du gouvernement à Paris.

Les bouchers, en bons Parisiens, ont déclaré que le bœuf n'irait pas à Versailles ; et M. Thiers qui a un goût si vif pour les cérémonies et la représentation, ne renonce pas aisément à sa prérogative parlementaire de recevoir les hommages

du bœuf, d'embrasser la déesse Vénus, descendue à cet effet toute grelottante de son char, et de tapoter sur les joues de Cupidon.

C'est, dit-on, un peu en prévision de cette intéressante cérémonie, qui lui échapperait, que M. Thiers prêche si instamment à l'Assemblée nationale le retour à Paris.

Je crois que si M. Thiers exposait à la Chambre cette grave question, elle paraîtrait pour le moins aussi probante que celle de l'élection de M. Vautrain.

Hier soir, de dix à onze heures, rue Pigalle deux hommes ivres, ayant insulté une jeune dame qui traversait cette rue, furent brusquement saisis par un passant indigné qui, de toute la force de son bras herculéen, les envoya rouler dans le ruisseau.

Une voiture, dont le brillant attelage était lancé au galop, descendait à ce moment la rue Pigalle. Elle passa sur le corps de l'un des deux ivrognes qui fut relevé presque aussitôt.

Il était mort.

L'autre s'était dans sa chute blessé grièvement à la tête en venant frapper contre un angle du trottoir.

Tous deux, placés sur des brancards, furent de suite transportés, l'un à la Morgue, l'autre à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.

Ni l'un ni l'autre n'étaient porteurs de papiers pouvant servir à la constatation de leur identité.

Quant à l'auteur, il avait disparu, effrayé sans doute des terribles conséquences de sa violence et fatale intervention.

A minuit, une foule énorme stationnait encore sur le théâtre de ce double accident.

Nous empruntons à l'Union de l'Ouest l'anecdote suivante :

Pendant l'occupation française, Pie IX daignait descendre, avec nos soldats, aux familières bontés d'un pasteur de village. Lorsqu'ils étaient rappelés au pays par leur congé, les troupiers des régiments d'occupation ne manquaient pas d'aller demander sa bénédiction au Saint-Père, qu'ils considéraient à peu près comme un aumônier général. Il les recevait paternellement. Un d'entre eux s'avisait de lui présenter une singulière requête : ce soldat voulait que le Souverain Pontife célébrât une messe pour lui, mais pour lui seul ; le Pape y consentit. « Mais, ajouta notre homme, je voudrais y assister.

— Eh bien ! répondit le Saint-Père, venez demain à neuf heures ; on vous ouvrira ma chapelle, et il n'y aura que vous.

— Demain ? répartit le soldat, impossible ! Nous faisons la reconduite à des amis jusqu'au chemin de fer. Mais après-demain, mon pape, je suis votre homme !

— Alors, mon enfant, pour après-demain ! conclut Pie IX avec soumission. »

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

#### ARRÊTÉ :

Nous, PRÉFET de Maine-et-Loire,

Vu le décret du 28 décembre 1870, portant que les annonces judiciaires seront à l'avenir, insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département ;

Vu le dernier paragraphe de l'art. 13 du décret du 17 février 1852, toujours en vigueur, portant que le Préfet réglera, chaque année, le tarif de l'impression de ces annonces ;

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur ;

#### ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le prix d'insertion des annonces judiciaires dans les journaux du département est fixé, pour l'année 1872, à vingt centimes par ligne de 34 lettres, caractère Gaillarde, l'n pris pour type de justification, et à vingt-cinq centimes par ligne de 45 lettres et au-dessus.

Art. 2. — Toutefois et par exception, le tarif des insertions relatives aux jugements de faillite, aux convocations et délibérations des créanciers, est fixé à deux francs par chaque insertion faite suivant la formule usitée.

Art. 3. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à quarante centimes, le prix sera réduit à trente-cinq centimes en ce qui concerne les publications relatives aux faillites.

Art. 4. — Le présent arrêté sera inséré au Recueil des actes administratifs et notifié aux journaux du département.

En Préfecture à Angers, le 8 janvier 1872.

Le Préfet,

Signé : B<sup>n</sup> LE GUAY.

Pour expédition,

Le Secrétaire général de la Préfecture,

Signé : BERNARD.

Pour copie conforme et notification de M. Godet, imprimeur à Saumur.

Saumur, le 12 janvier 1872.

Le Sous-Préfet,

P. DUPHÉNIEX.

Voici la liste des jurés désignés pour faire le service aux assises de Maine-et-Loire qui doivent s'ouvrir à Angers, le 5 février 1872 :

#### MM.

Loiseleur, Eugène, m<sup>e</sup> de faïence à Saumur.  
Breton, François, propriétaire à Saint-Lambert.  
Dolbeau, Louis, propriétaire à La Breille.  
Parent, Henri, propriétaire à Douces.  
Esnault, Jean, propriétaire à Brézé.  
Ernoul, Jean, propriétaire à Turquant.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

Le Journal officiel publie la note suivante :

S. Exc. M. le comte d'Arnim ayant remis, le 9 janvier, les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur de l'empire d'Allemagne auprès du gouvernement français, et S. Exc. M. le vicomte de Gontaut-Biron ayant été reçu par S. M. l'empereur, en qualité d'ambassadeur de France, les relations diplomatiques des deux pays se trouvent replacées sur un pied normal. En conséquence, la mission spéciale qui avait été établie près le général en chef de l'armée d'occupation est arrivée à son terme. Les questions urgentes et locales, résultant de l'occupation militaire seront traitées à l'avenir avec le quartier-général par un commissaire extraordinaire. Ces fonctions sont confiées à M. le comte de Saint-Vallier.

On télégraphie de Paris au Times, le 12 janvier :

Les députés de la Corse ont adressé aux électeurs une circulaire recommandant la candidature de M. Rouher.

La distribution des 400 millions de francs de secours alloués aux départements envahis par l'ennemi pendant la guerre commencera dans quelque jours.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Voici le Sommaire du dernier N<sup>o</sup> de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par TH. DE LANGEAC. — La Ceinture de Vénus, par la comtesse de DASH. — Exposition de chats en Angleterre. — Revue scientifique par J. RAMBOSSON. — Les pierres de Carnac, par A. DARLET. — La Pêche des sardines, sur les côtes de Bretagne, par F. RICARD. — Courrier du Palais, par MAÎTRE GUÉRIN. — La Tour de la Birette, légende du Berry, par H. de Balzac. — Échecs.

GRAVURES : LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice du Brésil. — Nouvelle exposition de chats, au palais de Cristal, près de Londres. — Angleterre : le parc de Tichborne. — Ardèche : Monument de la Voulté, élevé en l'honneur des francs-tireurs de l'Ardèche morts pendant la guerre. — L'ex-général Cremer posant sa candidature à la réunion électorale de la rue d'Arras. — New-York : Représentation de gala à l'Académie de musique, offerte au grand-duc Alexis de Russie. — Antiquités druidiques en Bretagne : les pierres de Carnac, vue prise de Maenac. — Le tumulus du mont Saint-Michel. — Pierres sculptées de Loc-Maria-Ker. — Groupe de menhirs à Kermario. — La pêche des sardines sur les côtes de Bretagne. — Théâtre du Palais-Royal : scène principale de Tricoche et Cacolet, vaudeville en cinq actes de MM. H. Meilhac et Lud. Halévy. — Rébus.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WILSON. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

BOURSE DU 15 JANVIER.

Table of market data including Dern. cours, Emprunt, Morgan, Italien, Mobilier, Gaz, Foncier, Générale, Est, Orléans, Nord, Lyon, Midi, Autrichiens, Foncier Autrich., Lombards with various prices and percentages.

Table of market data for Mobilier esp., Immobilière, Suez, Ville Paris 71 with prices and percentages.

Marché de Saumur du 13 Janvier.

Table of market data for various goods like Froment, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, Graine de lin, Colza, Chenevis, Huile de noix, chenevis, delin, Graine trèfle, luzerne, Foin, Paille, Amandes, cassées, Cire jaune, Chanvre tillé, Chanvre broyé, Blanc, Demi-couleur, Brun.

COURS DES VINS.

Table of wine prices for Blancs (2 hect. 30) and Rouges (2 hect. 20) from various regions like Coteaux de Saumur, Ordre, Saint-Léger, Le Puy-N., La Vienne, Souzay, Champigny, Varrains, Bourgueil, Restigné, Chinon.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. LABICHE, avoué à Saumur, Et de M. LAUMONIER, notaire en la même ville.

VENTE

SUR LICITATION,

Entre majeur et mineurs,

En un seul lot

D'UNE MAISON AVEC JARDIN

Sis au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, sur la grande route de Saumur à Doué, canton et arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 11 février 1872, à midi, en l'étude et par le ministère de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

On fait savoir, à qui il appartient, qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 25 novembre 1871, enregistré et signifié au sieur Fremont, ci-après nommé; Et à la requête de M. Louis Fermé, marchand de vins, demeurant à Bagneux, ayant pour avoué M. LABICHE, exerçant près ledit tribunal, demeurant à Saumur;

En présence de :

1° Du sieur René Fremont, charpentier, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, tant en son nom personnel que comme père et tuteur de René, Camille, Charles et Eugénie Fremont, ses quatre enfants mineurs, nés de son mariage avec Jeanne Malécot, sa défunte épouse; 2° Du sieur François Malécot fils, tailleur de pierres, demeurant au Pont-Fouchard, subrogé-tuteur des mineurs Fremont, sus-nommés; Ou eux dument appelés; Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication aux enchères publiques, par le ministère dudit M. Laumonier, notaire, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION.

Une maison, sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, couverte en ardoises, se composant de deux chambres à feu au rez-de-chaussée, une petite chambre à feu, un cellier au-dessous de ces chambres, grenier sur le tout; un jardin contenant, y compris le sol de la maison, 5 ares 50 centiares; puits commun avec le sieur Viau, le tout se tenant et joignant sur la façade la grande route de Saumur à Doué, par derrière M. Delandes, d'un côté Drujeon, d'autre côté Viau. Outre les charges et conditions, les immeubles sus-désignés seront exposés en vente sur la mise à prix de deux mille francs, ci. 2,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, soit à M. LAUMONIER, notaire Saumur, soit à M. LABICHE, avoué poursuivant la vente.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 12 janvier 1872.

LABICHE.

Enregistré à Saumur le 15 janvier 1872. Reçu 1 franc 20 centimes, dixièmes compris.

(28) Signé : ROBERT.

Etude de M. LORIOU de BARNY, notaire à Angers.

A VENDRE

1ère La magnifique terre de

l'ILE-BRIANT,

Située près le Lion-d'Angers (Maine-et-Loire), à 20 kilomètres d'Angers.

La plus belle

PROPRIÉTÉ DE L'OUEST

Château en parfait état, situation et vue exceptionnelles sur deux rivières; terres excellentes, 60 hectares en prairies de première qualité, bois-taillis et futaies; chasse et pêche.

Contenance totale : 155 hectares, entourés de murs ou bordés par les rivières la Mayenne et l'Oudon.

2ème La propriété des ALLIERS,

Dans le meilleur fonds de l'Anjou, à 5 kilomètres de la précédente, en parfait état de culture, avec 24 hectares de prairies et des terres d'une rare fertilité. — Coupe d'honneur au dernier concours régional d'Angers. — Maison de maître; site ravissant sur la Mayenne.

Contenance totale : 85 hectares.

L'adjudication aura lieu, en l'étude et par le ministère de M. LORIOU de BARNY, notaire à Angers, le lundi 29 janvier, à midi.

Mises à prix.

Terre de l'île-Briant. 850,000 fr. Terre des Alliers... 540,000

S'adresser, pour tous renseignements :

A M. FRANÇOIS, aux Alliers, par le Lion-d'Angers; A M. BAUDOIN, notaire au Lion-d'Angers; A M. SESBOUÉ, notaire à Châteaugontier; A M. BIZARD, notaire à Angers; Et à M. LORIOU de BARNY, notaire à Angers, dépositaire des plans et des titres de propriété. (22)

Administration des Domaines.

VENTE

de

971 PEUPLIERS.

Le samedi 3 février 1872, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la mairie de Saumur, il sera procédé à la vente de 971 peupliers, à abattre sur la route nationale n° 138, dans les communes de Saint-Lambert-des-Levés et de Vivy, savoir :

1° Commune de Saint-Lambert-des-Levés, entre les bornes 20,800 et 23,690.

550 peupliers.

Mise à prix... 7,460 fr.

2° Commune de Vivy, entre les bornes 23,690 et 25,000.

421 peupliers.

Mise à prix... 7,161 fr.

Prix payable comptant, cinq pour cent en sus. A défaut de paiement immédiat, les bois non payés seront mis en vente à la folle-enchère des acquéreurs.

Après l'adjudication, aucune réclamation ne sera admise.

Le Receveur des Domaines, ROBERT.

(29)

Etude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

OU A ARRENTER,

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Brossay, le Vaudelay-Rillé et Cizay,

Comprenant plusieurs morceaux de terre, vigne et bois-taillis, contenant environ neuf hectares.

Pour plus de détails, voir les placards appliqués.

S'adresser, pour visiter les biens, à M. BERTÉ, propriétaire à Brossay, et pour traiter et avoir des renseignements, à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, et audit M. HACAULT, notaire. (23)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M. CLOUARD,

Le dimanche 28 janvier 1872, à midi,

D'UNE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

Dépendant de la succession de M. NIESSERON,

Comprenant maison d'habitation, jardin et vigne; le tout clos de murs, d'une contenance de 55 ares.

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE ET Cie

Manufactures à Paris et à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade)

SPÉCIALITÉ de COUVERTS CHRISTOFLE, PRIX de FABRIQUE

COUVERTS ALFÉNIDE OU MÉTAL BLANC.

Toute l'ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE est garantie sur facture et poinçonnée de contrôles indiquant le poids net d'argent.

REARGENTURE DES ANCIENS COUVERTS avec les mêmes garanties.

S'adresser chez M. CH. DUVEAU, fabricant-bijoutier,

Agent Général de la Cie d'Assurances le Phénix, quai de Limoges, 117, à Saumur.

PARIS-JOURNAL

2, RUE FAVART, 2

ne coûte, pour Paris et les Départements, que

40 FR.

tandis que les journaux semblables coûtent

64 FR.

Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient dépenser cette même somme de 64 francs :

1° PRIME pour 13 francs franco au lieu de 26

FROU-FROU, gazette hebdomadaire splendidement illustrée par Morin, Hadol, Sahid, Lemol, Sevin.

2° PRIME pour 7 francs au lieu de 15

LE MUSÉE DES FAMILLES, la plus ancienne et la plus renommée des publications pittoresques; pour 7 francs l'année courante et un volume, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection.

Ce volume ne pouvant se fractionner, les abonnés de trois mois devront ajouter 1 fr. 50, et ceux de six mois 1 franc au prix de leur abonnement.

3° PRIME pour 5 francs au lieu de 7 fr. 20

LES MODES VRAIES, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les patrons et les dessins nécessaires aux travaux de famille.

Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste on recevra Paris-Journal pendant huit jours.